

Document Mandat pour le processus de transition de Mística, rédigé lors de la réunion présentielle à Juan Dolio, République Dominicaine. Du 6 au 10 décembre 2004.

La réunion présentielle de la Communauté Mística qui s'est tenue à Juan Dolio sera considérée comme le début de la nouvelle phase de Mística et appelée dorénavant **M3**.

Comme il avait été défini lors de sa conception originale, le projet Mística avait pour objectif l'autonomie de la CV et, par conséquent FUNREDES devait cesser d'exercer les fonctions de protecteur et promoteur de la Communauté Virtuelle à partir de janvier 2005.

Dans ce contexte, le défi auquel doit se confronter la CV consiste à se doter des éléments organisationnels et financiers nécessaires à une gestion autonome et orientée vers la décentralisation institutionnelle. En ce sens, la phase de transition a pour but de garantir la continuité et la planification de la croissance de la CV.

Pendant le processus vers l'autonomie, appelé **M2**, un nombre considérable de documents et d'échanges entre les membres de la CV a été produit. Ils ont été les matériels qui au final, ont été mis sur la table de Juan Dolio afin de prendre les décisions pertinentes pour la nouvelle étape de développement de Mística.

Finalement, après un examen de la situation de la CV aujourd'hui, des possibilités réelles de garantir sa continuité dans les conditions actuelles de la région et du monde, et des nécessités à prendre en compte lors de la prochaine étape ainsi que des engagements des membres, le groupe réuni à Juan Dolio est arrivé aux accords suivants :

1. Elire une **Équipe de Transition (EdT)**, formée d'au moins neuf personnes, qui conduira pendant une année le processus qui devrait aboutir à l'organisation de Mística comme entité autonome. Pour la formation de l'**EdT**, les profils des membres suivants ont été définis:
 - Professionnalisation de l'activité à développer
 - Provenance du domaine des TIC pour le Développement
 - Ancienneté d'au moins une année comme membre de la CV Mística
 - Équité entre les sexes, l'origine géographique et le secteur d'activité
2. Suivant les critères mentionnés, les personnes suivantes, présentes lors la réunion à Juan Dolio, furent approuvées pour intégrer l'**EdT** :
 - Adrián Rozengardt
 - Bibiana Apolonia Del Brutto
 - Holanda Castro
 - Miguel Ángel Pérez Álvarez
 - Un(e) représentant(e) d'Acceso
 - Un(e) représentant(e) de RITS

Par ailleurs les personnes suivantes, qui n'ont pas été assisté à la réunion, furent invitées à intégrer l'**EdT** :

- Deirdre Williams
- Rafael Capurro
- Raisa Urribarri

En tant qu'organisation coordinatrice de ce processus, Funredes leur adressera l'invitation par courrier électronique.

3. L'**EdT** se conformera à ce **Mandat**, auquel elle devra se référer pour ajuster toutes ses actions et sur la base duquel la CV Mística exercera le contrôle pertinent de son activité.
4. Le travail des membres de l'**EdT** se conformera à une pratique qui respecte les valeurs et les principes spécifiques de Mística contenus dans les documents constitutifs de la CV ainsi que ceux produits au cours du temps et qui garantissent la continuité de son travail pendant la phase de transition.
5. L'**EdT** aura pour tâches spécifiques de:
 - 5.1 Développer et mettre en oeuvre un plan de gestion des membres.
 - 5.2 Identifier des produits et des services, détecter les nécessités et chercher des alliances avec des personnes, groupes et institutions afin de garantir le fonctionnement minimal nécessaire à la CV pour la période de transition suivant les principes et les valeurs de Mística.
 - 5.3 Re-concevoir le modèle organisationnel de Mística pour un future viable.
 - 5.4 Créer et projeter l'image de Mística conformément au plan de gestion des membres d'une part, et d'autre part, à l'activité externe envisagée.
 - 5.5 Produire des études de faisabilité financière pour le déroulement d'une étape postérieure de Mística, appelée **M4**.
 - 5.6 Créer, coordonner et contrôler autant d'**Unités de Gestion (UdG)** qu'il sera nécessaire pour réaliser les tâches désignées dans ce **Mandat**.
 - 5.7 Les **UdG** seront intégrées par des participants de la CV, de manière ouverte, volontaire, non rémunérée, qui s'engageront expressément à suivre les plans de travail établis.
- 6 L'**EdT** disposera de la consultation externe de Funredes pour faciliter ses tâches lors de la phase de transition et profitera de son expérience accumulée pendant ces années.
- 7 Quant à l'instrumentation de la période de transition, les normes suivantes de fonctionnement ont été définies:
 - 7.1 Le **Mandat** et toutes les activités de l'**EdT** seront publiés dans un espace du site web consacré à M3 pour informer les membres et le public en général.
 - 7.2 Les membres de la CV, dans la liste principale ou bien dans une « liste bulle » (liste annexe), discutera et apportera une nouvelle valeur aux décisions prises, toujours depuis la perspective du **Mandat** soumis à l'**EdT**.
 - 7.3 Il est de la responsabilité de l'**EdT** et de la modération d'informer les membres de toute nouvelle publication dans l'espace web de **M3**.
 - 7.4 Si elle le considère nécessaire pour améliorer son fonctionnement, à tout moment l'**EdT**, après consultation des membres, pourra convoquer de nouveaux(elles) participant(e)s aux **UdG**.

- 7.5 L'EdT, après consultation des membres, définira les fonctions des nouvelles UdG, qui, logiquement devront se conformer au **Mandat**, en convoquant des membres pour les constituer, et décidera de la pertinence d'étendre ou de réduire ces équipes, toujours suivant un critère d'efficacité et de réalisation des objectifs pour lesquelles elles ont été créés.
- 8 Les membres de l'EdT ont la responsabilité de conduire le processus de transition de **M3** à **M4**, et ce sont les membres de la CV, en accord avec les mécanismes de participation des membres, qui devront surveiller et accompagner l'activité de l'EdT à travers leurs exigences et leurs apports pour rendre possible la réalisation du présent **Mandat**.

Le présent document, a été soumis au vote et approuvé à la majorité.

Ont voté POUR:

Bibiana del Brutto, Argentine
Susana Finquelevich, Argentine
Adrián Rozengardt, Argentine
Paulo Lima, Brésil
Sam Lanfranco, Canada
Angélica Ospina, Canada
Ricardo Gómez, Colombie
Javier Pinzón, Colombie
Kemly Camacho, Costa Rica
Luis Ángel Fernández, Espagne
Senaïda Jansen, République Dominicaine
Margarita Jiménez, République Dominicaine
Inmaculada Madera, République Dominicain
Lucie Philippeau, République Dominicaine
Daniel Pimienta, République Dominicaine
Ramón Rodríguez, République Dominicaine
Holanda Castro, Vénézuéla
Pablo Liendo, Vénézuéla
Luis Germán Rodríguez L., Vénézuéla

Se sont abstenus:

Michel Menou, France
Miguel Ángel Pérez Álvarez, Mexique
Erick Iriarte, Pérou

N'a pas pris part au vote:

Taran Rampersad, Trinidad y Tobago

VERSION: LUCIE PHILIPPEAU